

## Requalification de l'avenue du Général de Gaulle entre les rues des Gravières et de Bel Air

### Réunion publique de concertation du 4 juin 2019

Synthèse et bilan

#### /// Contexte de la réunion publique de concertation

L'avenue du Général de Gaulle, longue de 1150 ml, dans sa portion entre les rues des Gravières et Bel Air, est un axe structurant qui relie le Nord de la Gironde à l'agglomération bordelaise.

De plus, des projets d'aménagement sont ou vont, dans les prochaines années, transformer l'image de cette avenue : travaux en cours sur la portion Salle de Breillan/St Ahon, étude rue de la gare à Parempuyre.

La Municipalité souhaite que ces aménagements contribuent à améliorer la qualité d'usage et le fonctionnement de cet axe.

Cette réunion publique tout comme l'atelier de concertation du 5 février dernier s'inscrivent dans cette démarche de recherche d'un projet qui répond au mieux aux attentes et aux besoins des usagers.

#### /// Objectifs et déroulement de la réunion publique de concertation

Cette réunion de concertation s'inscrit dans le cadre de la concertation réglementaire ouverte le 20 mai 2019, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Un dossier de concertation est disponible en mairie et au pôle territorial Ouest. Chaque dossier comprend :

- la délibération d'ouverture,
- l'avis de concertation,
- le plan de situation,
- le diaporama de l'atelier de concertation du 5 février 2019,
- le compte rendu de l'atelier de concertation du 5 février 2019,
- un registre de concertation.

Y sera ajouté le projet présenté lors de la réunion publique du 4 juin 2019 (diaporama, plan et compte-rendu).

#### Objectifs de la réunion :

1. Rappeler le déroulé de l'atelier de concertation,
2. Partager les conclusions et les objectifs définis lors de l'atelier de concertation,
3. Faire des propositions d'aménagement en adéquation avec les objectifs,
4. Alimenter la conception du projet en s'appuyant sur les remarques, questions et demandes des riverains.

Cette réunion a permis de réunir des citoyens intéressés et des commerçants du quartier, des services de la Ville et du Conseil Municipal. Ouvert à toutes les personnes intéressées, environ soixante participants étaient présents.

La réunion s'est déroulée en 3 temps :

-un temps de présentation au cours duquel le déroulé de l'atelier de concertation et ses objectifs d'aménagement ont été rappelés afin d'assurer une vision commune des premières phases d'étude.

Puis des propositions d'aménagement cohérentes avec les objectifs ont été présentées.

-un temps d'échange avec la salle de 40 minutes a permis à chaque personne présente de poser des questions et faire des remarques,

-un temps d'échange individuel de 15 minutes a permis aux personnes qui le souhaitaient de rencontrer les services de la Ville et de la Métropole.

Ceci a permis à chacun de saisir les enjeux et les objectifs, et de partager des propositions d'aménagement. Les principales conclusions sont présentées ci-dessous. Elles ont été prises en compte pour la poursuite du projet.

### **/// Propositions d'aménagement faites lors de la réunion publique de concertation du 4 juin 2019**

---

*En face de chaque objectif défini lors de l'atelier, un parti d'aménagement a été proposé.*

- ▶ Une nécessité de sécuriser l'ensemble des usagers par un aménagement simple, efficace, durable et réglementaire
  - En abaissant les vitesses → ***il est proposé de réduire la chaussée à 6m de large et de créer des îlots centraux***
  - En assurant des aménagements sûres pour les modes doux → ***il est proposé de créer une voie verte de 3m de large côté Est et un trottoir calcaire côté ouest***
  - En mettant aux normes l'arrêt de bus et en l'accompagnant de stationnements → ***il est proposé de mettre aux normes tous les arrêts de bus et de créer du stationnement longitudinal au niveau du terminus.***
  - En améliorant et modernisant l'éclairage public (sécurisation des passages piétons par de l'éclairage ou des faisceaux lumineux, éclairage dit 'intelligent') → ***il est proposé de rénover l'ensemble de l'éclairage en étant innovant.***
- ▶ Une nécessité de sécuriser l'entrée de ville par la mise en place d'un giratoire ou d'un carrefour à feux → ***il est proposé de créer un giratoire au carrefour avec la rue de Bel Air, aménagement qui nécessitera des acquisitions foncières,***
- ▶ Un besoin de gérer les eaux pluviales → ***l'étude hydraulique est à finaliser. Il est proposé et souhaite de conserver une partie ou la totalité des fossés,***
- ▶ Un embellissement nécessaire pour une amélioration du cadre de vie → ***Il est proposé :***
  - ***D'enfouir les réseaux,***
  - ***De végétaliser les espaces restant.***
- ▶ Des comptages plus récents avaient été demandés. Ils ont été faits et les résultats présentés. Ces nouveaux comptages confirment les vitesses excessives.

### **/// Discussions sur les propositions d'aménagement**

---

Plusieurs questions sont posées :

- ▶ Eaux pluviales :
  - Les différents cours d'eau ou fossés peuvent-ils être des exutoires à la solution de gestion des eaux pluviales qui sera choisie ?  
*L'exutoire sera certainement des eaux superficielles existantes mais une régulation sera mise en place (3l/s/ha) afin de ne pas faire déborder l'exutoire. De plus, un dossier loi sur l'eau (autorisation ou déclaration) devra être réalisé qui permettra aux services de l'Etat de valider et d'autoriser le projet.*
  - Pourquoi la solution de stockage des eaux pluviales ne peut-elle pas être mise sous chaussée ?  
*Le stockage d'eaux pluviales sous chaussée entraîne une dégradation prématuée de la structure de chaussée et donc n'est pas une solution pérenne. Ceci a déjà été expérimenté sur la métropole sans succès.*

► Sécurisation des usagers :

- La largeur de voirie sera rétrécie avec mise en place d'îlots centraux. Mais ceux-ci ne risquent-ils pas d'empêcher les véhicules de gros gabarit de passer confortablement ?  
*Effectivement, conformément à la demande exprimée lors de l'atelier de concertation, les largeurs de voirie seront prévues pour contraindre les véhicules à ralentir. Mais pas pour les empêcher de passer. Les gros gabarits pourront donc emprunter tout l'aménagement en ralentissant. De plus, chaque giration est examinée de près en faisant des 'essais de giration' grâce à un logiciel.*
- Suite à l'atelier de concertation, et conformément à celui-ci, du stationnement a été proposé au niveau du terminus bus. Il est demandé à ce que ce stationnement soit en partie ou en totalité du stationnement minute.  
*Ceci est tout à fait envisageable et facile à créer puisqu'il suffit d'implanter de la signalisation horizontale (peinture) et verticale (panneaux).*

► Nuisances sonores

- La réalisation du giratoire risque de générer des ralentissements et des accélérations à ses abords, créant ainsi des nuisances sonores. Qu'est-il prévu pour abaisser ces nuisances ? Les murs pleins de clôture seront-ils autorisés pour se protéger du bruit ?  
*Lors de l'atelier de concertation, la demande de sécuriser le carrefour avec la rue de Bel Air a été clairement exprimée. Quelles solutions sont envisageables ? L'implantation d'un carrefour à feux ne sécurise pas et est un appel à la vitesse quand le feu est au vert ; donc n'est pas une solution satisfaisante. La création d'un plateau surélevé pourrait s'envisager mais générera du bruit et éventuellement des vibrations. C'est pourquoi, la solution la plus adaptée au contexte et la moins bruyante est la création d'un giratoire.*  
*La hauteur et le type de clôtures autorisé dans cette zone est géré par le PLU. Cette réunion n'a pas pour objet de débattre du PLU.*
- Est-il possible de mettre en place un revêtement silencieux ?  
*Des expérimentations sont actuellement en cours sur le territoire de la Métropole. Des propositions pourront être faites en ce sens si elles semblent pertinentes.*

► Périmètre d'étude

- Il est demandé à ce que l'étude et les travaux se fassent jusqu'à la limite de commune.  
*Cette demande a déjà été faite lors de l'atelier de concertation. La limite de commune est à plus de 500m de la fin du projet discuté ce jour. Ceci est une étude à part entière et ne sera donc pas intégrée au projet en cours.*

---

### /// Suite de la démarche

La date de clôture de la concertation n'est pas encore définie. Après discussion entre Mme le Maire et les riverains, il est décidé de la fermer fin août.

Un bilan de cette concertation devra être dressé et voté en Conseil Métropolitain. Il devra être intégré au dossier de Déclaration d'Utilité Publique qui sera fait si les acquisitions foncières ne parvenaient pas à se réaliser à l'amiable.